



PAROISSE NOTRE-DAME DE L'OUSSE
PONTACQ - LABATMALE - BARZUN - SAINT-VINCENT

ANNONCES

SEMAINE DU 05 JUILLET AU 12 JUILLET 2026

14^e Dimanche du Temps Ordinaire - Année A

Dimanche 5 juillet 2026

9h30, Adoration et confessions, Église saint Laurent - Pontacq

10h30, Messe, Église saint Laurent - Pontacq, *Neuvaine : Francis BENGUE ; Marinette BENGUE ; Jacques COURET ; Geneviève et Jean-Paul LAFITTAU ;*

Lundi 6 juillet 2026 - De la Férie

11h45, Messe, Église saint Laurent - Pontacq

Mardi 7 juillet 2026 - De la Férie

8h, Messe, Basilique de l'Immaculée Conception - LOURDES ;

15h, Messe, Chapelle de Saint Frai - Pontacq

Mercredi 8 juillet 2026 - De la Férie

8h, Messe, Basilique de l'Immaculée Conception - LOURDES ;

Jeudi 9 juillet 2026 - De la Férie

15h30, Messe, Basilique de l'Immaculée Conception - LOURDES ;

Vendredi 10 juillet 2026 - De la Férie

Samedi 11 juillet 2026 - Saint Benoît, Patron de l'Europe

9h, Messe, Église saint Laurent - Pontacq

11h, Baptême Maïna le MARC, Église saint Laurent - Pontacq

14^e Dimanche du Temps Ordinaire - Année A

Dimanche 12 juillet 2026

9h30, Adoration et confessions, Église saint Laurent - Pontacq

10h30, Messe, Église saint Laurent - Pontacq, *Fatima (vivant) ;*

Tous les dimanches à 13h et à 21h **EN QUÊTE D'ESPRIT** sur CNEWS

L'actualité d'un point de vue spirituel

Dimanche 5 juillet : « La sainteté des Prêtres »

La loi sur l'euthanasie est adoptée : la loi française autorise de se suicider

Le texte repart désormais au Sénat, mais le vote définitif du 15 juillet apparaît désormais acquis

C'est un jour sombre qui restera gravé dans l'histoire législative de la France. Ce mardi 30 juin 2026, l'Assemblée nationale a adopté, par 295 voix contre 232, la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir. Trente-cinq députés se sont abstenus. La majorité absolue étant fixée à 264 suffrages, le texte a été adopté avec une avance confortable. Derrière les chiffres se cache une réalité autrement plus profonde : pour la première fois, la représentation nationale accepte le principe selon lequel la société peut organiser, encadrer et autoriser la mise à mort d'un être humain dans certaines circonstances. Ce qui était présenté comme une exception devient désormais un droit.

Quelques heures auparavant pourtant, l'Église catholique de France avait lancé un ultime appel. Par la voix de Monseigneur Vincent Jordy, vice-président de la Conférence des évêques de France, elle exhortait les députés à exercer leur « conscience » et leur « responsabilité », dénonçant avec gravité un « basculement anthropologique » susceptible de transformer durablement le regard porté sur les plus fragiles. Cet appel n'aura manifestement pas été entendu.

L'analyse du scrutin révèle d'ailleurs que les clivages traditionnels ont largement volé en éclats. La quasi-totalité des groupes de gauche a voté en faveur du texte. La majorité présidentielle a également apporté un soutien décisif au projet avec 66 voix favorables contre 17 oppositions. À droite, les positions demeurent contrastées : la majorité des députés du groupe Droite Républicaine s'est opposée au texte, tandis que plusieurs élus centristes ou indépendants ont choisi de le soutenir. Le Rassemblement national, dans son immense majorité, a voté contre, même si quatorze de ses députés ont approuvé la loi.

Au-delà des appartenances partisans, ce vote révèle surtout une profonde mutation culturelle. Depuis des siècles, la mission de la médecine consistait à soigner, soulager, accompagner et ne jamais provoquer volontairement la mort. Ce principe fondamental, rappelé par le serment d'Hippocrate et constamment défendu par l'Église, se trouve désormais profondément remis en cause.

Les partisans de cette loi invoquent la compassion, la liberté individuelle ou encore le respect de l'autonomie du patient. Mais pour de nombreux médecins, philosophes, juristes et responsables religieux, le véritable enjeu dépasse largement les situations individuelles. Il concerne le fondement même de notre pacte social : une société demeure-t-elle pleinement humaine lorsqu'elle inscrit dans son droit la possibilité d'administrer délibérément la mort ?

Cette inquiétude est d'autant plus forte que l'expérience des pays ayant légalisé l'euthanasie montre que les critères d'accès tendent, au fil des années, à s'élargir progressivement. Ce qui est présenté comme strictement exceptionnel finit souvent par devenir une pratique de plus en plus étendue. Pour les catholiques, cette journée marque une blessure profonde. L'Église continuera de rappeler que toute vie humaine possède une dignité intangible, quelles que soient la maladie, la dépendance, le handicap ou la souffrance. Elle continuera aussi de défendre le développement des soins palliatifs, véritable réponse humaine à la détresse des personnes en fin de vie. Le combat parlementaire s'achève peut-être aujourd'hui. Mais le débat moral, anthropologique et spirituel, lui, ne fait sans doute que commencer.

Message de Mgr Laurent Ulrich à propos de l'adoption par l'Assemblée nationale de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir

« La raison et la fraternité crient en faveur d'un autre chemin

Alors que les députés viennent de voter pour la troisième fois le texte autorisant l'euthanasie ou le suicide assisté, et avant les échéances parlementaires définitives des prochains jours, il est de notre devoir de rappeler notre opposition vive et déterminée à cette proposition de loi et toutes ses conséquences, connues et inconnues.

La parole de l'Église sur ce sujet est constante et inchangée depuis des années : comme je l'ai exprimé plusieurs fois avec beaucoup de mes confrères, pour nous, davantage qu'une aide à mourir, c'est d'une aide à vivre dont notre société a besoin. S'il existe encore une liberté à conquérir, c'est la liberté de ne pas être poussé vers la sortie, de bénéficier de tous les soins possibles sans acharnement thérapeutique. S'il existe encore un droit à reconnaître, c'est le droit d'être considéré comme une personne vivante, une histoire unique, une dignité ineffaçable, jusqu'au bout.

Tout au long du débat public conduit sur ce sujet, nous avons saisi chaque opportunité qui se présentait à nous pour manifester paisiblement, clairement et fermement, notre position : la raison comme la fraternité crient en faveur d'une promotion prioritaire et généreuse des soins palliatifs. La raison comme la fraternité crient en faveur d'un autre chemin que celui qui se dessine actuellement.

Nous sommes intervenus, publiquement, auprès des parlementaires ; nous avons interpellé les autorités ; nous avons répondu aux demandes d'auditions au Parlement ; nous avons invité les catholiques à dire avec nous à quel projet de société ils croient. Nous continuerons de faire cela, comme nous continuerons de prier, jusqu'au 15 juillet, et au-delà. Aujourd'hui, il est encore temps de renoncer à prendre ce chemin qui n'est pas celui d'un avenir fraternel.

† Laurent Ulrich

Archevêque de Paris »

Source diocèse de Paris